

Mesdames et Messieurs les Elus,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Chers Amis,

Voilà 40 ans que nos aînés ont créé la SAFER de Haute-Normandie.

Les actions menées ont démontré combien cet outil foncier était indispensable dans une politique globale au service de l'aménagement du territoire.

En premier lieu, notre cœur de métier, le volet agricole. Priorité absolue aux vrais dossiers d'installation de jeunes agriculteurs, puis agrandissement ou consolidation aujourd'hui, échanges, recherche d'apporteurs de capitaux.

Très vite, au début des années 80, nous avons été associés au développement de notre territoire, notamment sur l'aspect routier et autoroutier. La solution de l'anticipation avec création de réserves foncières puis aménagement avec inclusion de l'emprise a séduit tous les intéressés, état, concessionnaires, monde agricole, collectivités, associations environnementales, forestiers...

L'exemple récent de l'A150 sur le territoire Seino-marin le démontre parfaitement.

Sur cet ouvrage, je tiens publiquement à remercier Régis LANAUD, directeur général d'ALBEA, pour l'étroit partenariat qu'il a su mener notamment avec la SAFER pour arriver globalement à un résultat très satisfaisant pour toutes les parties prenantes.

Sur le volet environnement, là aussi la démonstration est faite de la pertinence de la SAFER. La table ronde avec notre partenaire le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres en est un bel exemple. La recherche de l'équilibre a été le fil conducteur de Jean-Philippe LACOSTE et Pascal BENARD dès 1999. Certes, il y a une question d'hommes, mais il y a surtout cette volonté de s'écouter, d'analyser et de produire.

Nous devons dans toutes nos missions conserver la notion de transversalité et ne jamais opposer agriculture et environnement, agriculture et développement local etc...

Je souhaite également remercier nos deux commissaires du gouvernement pour leur engagement sans faille à accompagner nos travaux. J'y associe également les deux DDTM et la DREAL avec lesquelles nous arrivons toujours à construire pour mener à bien tous nos dossiers.

Tout ce travail de 40 ans, nous l'avons conduit dans la plus grande transparence.

Malheureusement, nos détracteurs n'ont pas la même vision et nos alertes répétées sur tous les montages concernant les mutations de foncier agricole ont enfin été entendues par le législateur.

La loi d'avenir promulguée le 13 octobre 2014 a permis quelques avancées. Il nous faut attendre les décrets, mais il est évident que les déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis le 1^{er} janvier 2015 font apparaître que l'opacité du marché foncier reste entière.

En effet, si aujourd'hui nous devons obligatoirement être destinataire des transmissions sous forme sociétaires, nous ne pouvons intervenir seulement lorsque 100 % des parts changent de mains. Force est de constater, depuis le début de cette année que nous recevons des informations sur 95 voire 99 % des parts.

Le Ministère de l'agriculture aura sans doute à réfléchir de nouveau rapidement s'il veut donner aux SAFER les pleins moyens pour remplir leurs différentes missions.

Cette loi organise également la régionalisation des SAFER. Nous sommes déjà en réflexion avec nos amis bas-normands dont je salue la présence ici. C'est une chance pour nos deux SAFER. Nos compétences respectives sur nos métiers, la complémentarité de nos marchés, la professionnalisation de nos collaborateurs sont des forces indiscutables qui doivent permettre à la SAFER Normande de demain d'être un interlocuteur privilégié et précieux pour tous les acteurs du territoire de la Normandie.

Les enjeux agricoles de cette région sont évidents pour l'économie normande. Il nous faut poursuivre nos actions en mutualisant nos forces et en associant encore plus tous les intervenants. La nouvelle composition des conseils d'administration voulue par le législateur doit nous amener à engager encore plus de transversalité avec tous les acteurs locaux.

Avant de donner la parole à Madame Gauthier pour conclure nos travaux, je tiens à remercier mon ami Michel COMPIEGNE.

En 1999, il était Président de la SAFER Flandres Artois et André Thévenot mon prédécesseur à la FNSAFER lui avait confié la mise en place d'une convention de partenariat avec le conservatoire du littoral au niveau national.

Il a parfaitement réussi et très vite en Haute-Normandie, nous avons conventionné et les résultats sont au rendez-vous.

Ce partenariat doit se reproduire le plus souvent possible et dans tous les domaines dans lesquels les SAFER peuvent intervenir et ils sont nombreux, car c'est le gage d'une réussite d'un aménagement durable où l'agriculture a un rôle essentiel et indiscutable à tenir.

Enfin, je tiens à remercier devant vous l'ensemble des salariés qui font toujours preuve d'un travail exemplaire et qui savent toujours rebondir, les résultats de l'année 2014 le démontrent.

Je sais que je peux toujours compter sur eux et souhaite à nouveau les rassurer sur la régionalisation.

Ils seront toujours informés sur l'évolution de ce projet et associés à la mise en place de la nouvelle structure.

Je vous remercie de votre attention et laisse la parole à Madame Odile GAUTHIER directrice nationale du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.